



JEU D'EMBROUILLE ou PARTIE DE BONNETEAU ?

Inadmissible !

La direction vient de publier dans Outlook les mouvements de mobilité interne concernant le projet Horizon 2020. Si certains postes avaient été discutés dans le cadre de l'info-consultation présenté au Comité d'Etablissement, la CGT Réunion découvre avec étonnement l'apparition d'un nouveau poste sans que cela n'ait été évoqué dans les instances.

Il y a plus d'un an, la CGT Réunion avait annoncé que le projet Horizon 2020 allait aboutir à mettre en place une structure organisationnelle très lourde avec l'accroissement des fonctions-supports. Ces alertes avaient été illustrées par les expertises du cabinet SECAFI. Dans le même sens, la Cour des Comptes avait critiqué certains ratios surdimensionnés à FTV, bien au-delà des coefficients moyens qui prévalent dans la branche audiovisuelle.

Trois situations nous interpellent : tout d'abord, le **poste de responsable de régie au sein de la radio** avait disparu de l'organigramme d'octobre 2017 (point 5, CE 13 octobre) alors que tous les autres postes du plan Horizon étaient maintenus. La direction avait affirmé que l'organigramme présenté en CE « *faisait foi* » et qu'il reflétait les évolutions de structures à venir. Nous constatons, avec surprise, que cette fonction réapparaît sans que les élus du Comité d'Etablissement ne soient mis au courant d'un quelconque changement.

Ensuite, **la création d'un 4ème poste de chef d'équipement** n'a jamais été à l'ordre du jour. Il ne fait pas partie du plan initial du projet Horizon 2020 et son bienfondé n'a jamais été discuté avec les représentants du personnel. Quels sont les arguments qui justifient la création d'un 4ème poste de chef d'équipement ? Là encore, la méthode managériale nous interpelle. Il n'y a pas eu d'info-consultation et aucune modification de l'organigramme n'a été présentée aux représentants du personnel. C'est donc un passage en force, un délit d'entrave caractérisé.

Bref, nous voilà donc dans une station de 230 salariés (197 permanents) avec en complément d'une direction d'antenne et d'un directeur technique, **4 postes de chef d'équipements, 2 postes de responsable de régie, bientôt 1 directeur des moyens, 1 organisateur d'activité et 3 planificateurs**. A quoi va bien servir toute cette nouvelle structure ? Pour quelle utilité alors qu'il nous manque des « *fantassins* », des hommes et des femmes sur le terrain pour fabriquer des contenus en tv, radio et sur l'Internet : *zéro magazine d'info ou de sport, zéro émission sur le patrimoine, zéro magazine d'investigation, pas de production de fiction ou d'humour, génériques et prestations techniques réalisés en externe ...*

Enfin, sans aucun rapport avec le plan Horizon 2020, la rédaction TV connaît une évolution dans son encadrement. Nous sommes surpris du parachutage de Jean Régis Ramsamy au poste de responsable d'édition, poste qu'il a très peu exercé à ce jour et sans aucune formation interne. En revanche, Jean Régis Ramsamy a été écarté du poste de rédacteur en chef adjoint, alors qu'il a exercé cette fonction pendant 2 ans en remplacement des titulaires absents, qu'il a assuré une mobilité de rédacteur en chef adjoint en Martinique pendant 1 mois, qu'il était aux manettes pendant les grandes vacances scolaires... On s'étonne de ce revirement de situation et quel est le message que la direction veut faire passer ? **Est-ce un « lot de consolation » pour faire passer la pilule en attendant la nomination sur un autre poste d'adjoint?**

Au final, que reproche-t-on réellement à celui qui a été évincé ? Son manque de professionnalisme sur la fonction de rédacteur en chef ? Y a-t-il eu des plaintes à son encontre de la part des collègues de la rédaction TV ? Alors pourquoi l'avoir gardé pendant deux ans et l'encourager à une mobilité sur les Antilles ? **Les salariés ne sont pas des kleenex qu'on peut jeter impunément après des mois ou des années de collaboration.**

A contrario, la direction a préféré choisir un candidat (e) sans expérience sur le poste de rédacteur en chef adjoint, n'ayant pas fait de mobilité sur le poste et qui, selon les retours des salariés, ne fait pas l'adhésion au sein même de la rédaction. L'avenir nous dira si nous avons tort ou raison ?

Dans cette affaire, nous retiendrons une humiliation, une injustice, une insulte humaine mais aussi une hypocrisie managériale : alors que la décision était déjà prise depuis longtemps, Jean Régis Ramsamy assurait encore le weekend dernier la fonction de rédacteur en chef adjoint. **Son supérieur hiérarchique l'a informé de la décision finale la veille de la publication de la note.** Quelle brutalité ! Quel manque de tact !

Enfin, ce mouvement de personnel au sein de l'encadrement TV n'est pas neutre budgétairement. Qui en fera les frais ? Comment va-t-il être financé ? Sur le dos des précaires, des PTA ?

Cet énième épisode prouve encore une fois - ce que la CGT dénonce depuis plusieurs mois - le management violent et abusif qui a comme conséquence un malaise récurrent à la rédaction TV : une saisine a été déposée par la CGT et le SNJ, des demandes d'explication de la part l'Inspecteur du Travail et de l'assistante sociale ont atterri sur le bureau du directeur régional, la CGSS a reconnu l'arrêt maladie d'un collègue journaliste comme un accident de travail et enfin des enquêtes CHSCT sont en cours de finalisation.

Le Bilan social n'est pas reluisant ! La CGT Réunion, 1^{er} syndicat de l'Etablissement, prendra toute sa responsabilité.

St Denis, le 11 février 2018